

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

NOTIONS DE GEMMOLOGIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

CODE : 65 12 05 U11 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 13 mars 2023,
sur avis conforme du Conseil général**

NOTIONS DE GEMMOLOGIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances de base en gemmologie pour identifier et caractériser les gemmes et les pierres précieuses utilisées en bijouterie.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - ◆ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- ◆ s'exprimer oralement et par écrit :
 - ◆ produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair ;

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules et l'écriture sera lisible.

En mathématiques,

- ◆ savoir calculer :
 - ◆ maîtriser le système de numération en base 10 ;
 - ◆ opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division) ;
 - ◆ connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
 - ◆ prendre une fraction d'un nombre ;
 - ◆ calculer un pourcentage d'un nombre ;
- ◆ savoir structurer l'espace et ses composants :
 - ◆ reconnaître et différencier les solides et les figures planes classiques ;
 - ◆ calculer le périmètre et l'aire de ces figures planes ;

- ♦ calculer l'aire et le volume de ces solides ;
- ♦ dans un plan donné, construire une droite parallèle (perpendiculaire) à une droite donnée ;
- ♦ savoir mesurer :
 - ♦ pratiquer les conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée et de monnaie (cas simples).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (C.E.B.).

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,
en utilisant adéquatement les instruments appropriés,*

- ♦ d'identifier les gemmes utilisées fréquemment en bijouterie en expliquant leurs caractéristiques et en utilisant le vocabulaire spécifique.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ le niveau de précision et de justesse des explications apportées,
- ♦ le niveau de maîtrise du vocabulaire.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

en utilisant le vocabulaire spécifique,

- ♦ d'identifier les principales caractéristiques des gemmes et leurs propriétés ;
- ♦ de différencier les minéraux sur base de notions chimiques telles que les atomes, les molécules ... ;
- ♦ d'utiliser une méthodologie d'observation et d'évaluation des gemmes en utilisant les critères classiques tels que dureté, masse, couleur, pureté, taille ... ;
- ♦ d'observer, de peser et de mesurer des gemmes en utilisant les instruments adéquats afin de les identifier.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Notions de gemmologie	CT	B	32
7.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40